

Date de dépôt : 4 mars 2019

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Demande de moratoire pour la préservation des espaces
végétalisés, contre le bétonnage, l'artificialisation des sols et une
densification débridée ainsi que l'abattage d'arbres en bonne
santé**

Rapport de majorité de M^{me} Adrienne Sordet (page 1)

Rapport de minorité de M. Alexis Barbey (page 14)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Adrienne Sordet

Mesdames et
Messieurs les député.e.s,

La commission des pétitions s'est réunie lors des séances des 19 et 26 novembre 2018 et du 14 janvier 2019 sous la présidence de M. Jean-Marie Voumard. La commission a été assistée dans ses travaux par M^{me} Nadia Salama (secrétaire scientifique) et de M. Christophe Vuilleumier (procès-verbaliste) que nous remercions vivement.

Résumé

Les pétitionnaires demandent de préserver les espaces végétalisés, de soumettre toute décision visant à la densification, à l'aménagement du territoire et à la construction de nouveaux immeubles à l'aval des citoyen.ne.s, de favoriser la plantation de nouveaux arbres et de renoncer à l'abattage d'arbres en bonne santé et de développer les espaces végétalisés, ainsi que de promouvoir les toitures et façades végétalisées et de rendre

obligatoire les espaces verts dans les nouveaux quartiers. De plus, les pétitionnaires plaident pour un développement raisonné et raisonnable du canton. Si certaines invites semblent ambitieuses ou empreintes de défauts pour certain.e.s commissaires, la majorité estime que les inquiétudes relayées par les pétitionnaires, en plus d'être d'actualité, sont totalement légitimes et méritent d'être entendues.

Présentation de la pétition

Pour cette dernière, il convient de lire l'audition du 26 novembre 2018 (cf. ci-dessous p. 4), puisque, pour des raisons d'organisation, les pétitionnaires ont été entendu.e.s après M. Antonio Hodgers et ses collaborateur.trice.s.

19 novembre 2018 : audition de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat (DT), de M^{me} Nadine Doublier, adjointe scientifique de l'office du patrimoine et des sites, de M. Patrik Fouvy, directeur du service du paysage et des forêts, et de M^{me} Nemeč, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites

M. Hodgers rappelle que la volonté aujourd'hui est d'accentuer la végétalisation de la ville. Cette dernière semble judicieuse en raison du réchauffement climatique et des îlots de chaleur que représentent certains espaces minéraux. Il déclare ne pas avoir de problème avec les invites de la pétition, excepté au niveau de la deuxième invite, précisant que certains termes semblent arbitraires sous l'angle démocratique.

M. Fouvy déclare qu'il y a quatre domaines d'action :

- Le règlement sur la conservation de la végétation arborée. Dans celui-ci, les plans localisés de quartier doivent planifier l'abattage des arbres et leur remplacement. Il précise que 2300 demandes d'abattage ont été déposées en 2017 et il mentionne que cela représente quelque 5,5 millions de francs. Il ajoute que 10% de ce montant n'ont pas pu être compensés, le solde étant dès lors versé dans le fonds de compensation. Il observe qu'il n'y a donc pas de perte.
- La « Stratégie biodiversité ».
- La « Nature en ville » avec l'inventaire cantonal des arbres et le soutien cantonal pour les toitures végétalisées.
- Le « Plan climat » cantonal qui lutte contre les îlots de chaleur et reçoit un soutien de la part de l'OFEV pour mener à bien des projets. Il précise qu'il est ainsi question de déterminer les endroits les plus sensibles afin

de mieux protéger les personnes lors de leurs déplacements. Il remarque que les mesures existantes vont donc dans le sens de la pétition.

Un commissaire (EAG) évoque le bétonnage en zone agricole lié à la production, comme les structures développées pour les tomates hors-sol. Il remarque qu'il s'agit d'une production industrielle qui n'a aucun sens en zone agricole et qui aurait plus sa place sur les toits. Il pense qu'il est important d'évoquer cet exemple et il se demande si du bétonnage est encore prévu en zone agricole. Il se demande par ailleurs s'il y a une volonté de produire de la nourriture sur les toits.

M. Hodgers répond que c'est une question relativement ancienne à Genève. Il rappelle que le parlement a mené un débat sur ce sujet en décidant qu'il fallait plus de serres sur le territoire et notamment à Compesières aux abords de la Commanderie. Il ajoute ne pas avoir connaissance d'un projet d'élargissement de ces zones bétonnées. Il signale ensuite qu'il n'y a pas des hectares de toits industriels où il serait possible de cultiver massivement à Genève. Il rappelle en l'occurrence qu'il est nécessaire d'amener de l'eau sur les toits, impliquant des coûts de production très élevés. Cela étant, il mentionne rester ouvert sur ces questions. Il rappelle qu'il est par ailleurs possible de créer des étages dans les zones agricoles, mais il mentionne que l'impact sur le paysage serait important. Il indique encore qu'il saisira le parlement l'année prochaine sur les zones agricoles spéciales.

Une commissaire (MCG) remarque qu'un hêtre qui a 40 ans à une certaine valeur et elle se demande comment fonctionne l'évaluation alors qu'il est question de replanter des individus de 4 ou 5 ans. De plus, elle observe que, dans 30 ans, ces arbres se feront concurrence.

M. Fouvy répond que c'est la valeur financière de l'arbre qui doit être compensée. Et il rappelle qu'un arbre a une vie limitée et qu'il se situe dans un contexte. Il déclare dès lors que, bien souvent, plusieurs arbres plus jeunes doivent être plantés pour compenser l'abattage d'un grand arbre. De plus, il explique qu'il faudra supprimer des individus lorsque ceux-ci se feront concurrence.

Une commissaire (Ve) demande si les demandes d'abattage ont augmenté ces dernières années. Elle se demande également quel est le nombre de refus. Elle demande également quelle est la dynamique concernant les forêts.

M. Fouvy répond ne pas avoir de proportions à donner. Il ajoute qu'il y a rarement de refus formel puisque les projets sont adaptés au cours des discussions. Il précise par ailleurs qu'il y a un accroissement du nombre d'abattages en fonction de l'augmentation du nombre des demandes d'autorisation de construire. Quant aux forêts, la logique n'est pas la même.

En effet, il est plutôt question d'amener de la lumière dans les forêts pour permettre aux arbres de se développer correctement.

Un commissaire (S) demande comment le canton répond aux frustrations existantes dans les quartiers qui s'opposent aux densifications.

M. Hodgers répond qu'il y a une pénurie de logements et un plan cantonal adopté en 2013. Il précise que ce dernier détermine où il est possible de construire. Il indique dès lors que les zones constructibles se trouvent inévitablement dans les périmètres déjà construits. Il rappelle que d'autres, comme les paysans, se plaignent de ne pas se trouver dans les zones de développement. Par ailleurs, il rappelle que les quartiers très verts sont souvent des quartiers de villas, et donc des espaces privatisés.

Il comprend les réactions des habitants et il ne croit pas qu'il y ait d'argument à opposer à ces réactions, mais il rappelle que le canton doit avoir une vision macro en prenant en compte tous les intérêts. Il rappelle en l'occurrence que la ville durable est la ville des courtes distances. Il indique que tout logement qui ne se construit pas à Genève représente un pendulaire de plus.

26 novembre 2018 : audition de M. Jean Hertzschuch, président de l'association Sauvegarde Genève, et de M^{me} Catherine Demolis, membre fondateur de l'association Sauvegarde Genève, pétitionnaires

Elle et il expliquent que l'association Sauvegarde Genève est née du désir d'améliorer la qualité de vie des habitant.e.s de Genève et de sauvegarder le patrimoine et la biodiversité. L'association va bientôt présenter une charte de l'arbre et travaille sur une initiative constitutionnelle. De plus, de nombreux scientifiques tirent la sonnette d'alarme à l'égard de l'environnement et disent qu'il est temps de prendre des mesures.

M. Hertzschuch reprend en disant que la canicule de cet été n'avait pas été une surprise et que les arbres apportent des avantages évidents en termes de qualités de l'air, mais aussi en termes d'ombre. Ainsi, la pétition comprend une demande de moratoire sur l'abattage des arbres.

M^{me} Demolis est d'avis que la densification incontrôlée, les abattages autorisés et l'artificialisation des sols doivent être gérés pour préserver l'avenir des générations futures.

M. Hertzschuch continue en parlant du futur quartier de Sous-Bois en mentionnant que ce périmètre ne prévoit pas d'espaces verts. Il dit que ce constat peut être effectué pour d'autres quartiers de la ville.

M^{me} Demolis mentionne que ce constat est effectivement le même pour le chemin des Fins, les Communaux d'Ambilly, le quartier du Mervelet, Riantparc, la Cité de la musique ou le projet du Grand-Pré au Grand-Saconnex. Elle ajoute qu'un rapport émanant de l'Université de Genève vient corroborer ce constat.

M. Hertzschuch signale encore qu'il n'y a pas suffisamment de visibilité à l'égard des abattages d'arbres au niveau des citoyen.ne.s.

M^{me} Demolis ajoute qu'il est ainsi difficile de consulter les autorisations dans la FAO. Et elle rappelle que de précieux arbres centenaires sont souvent abattus dans l'ignorance totale des habitant.e.s qui ne peuvent que constater les résultats après coup.

M. Hertzschuch mentionne que la pétition propose donc une réglementation plus stricte pour les abattages et des amendes rigoureuses. Il ajoute qu'elle demande également de minimiser les mesures compensatoires et les dérogations et de veiller à la mise en place d'un guichet unique devant garantir la sauvegarde des espaces verts. Il remarque qu'un plan d'action devrait également être organisé pour faciliter la transition écologique.

Une commissaire (PDC) demande ce que signifie l'artificialisation des sols. Puis, elle mentionne avoir toujours entendu les Verts intervenir dans le domaine. Elle remarque que, lors des projets de construction, des consultations sont organisées.

M. Hertzschuch explique qu'il s'agit de la perte des qualités du milieu naturel et que le sol est une ressource qui se fait de plus en plus rare, alors que ce dernier joue un rôle considérable. Il précise qu'il ne faut pas les imperméabiliser. Quant à l'abattage des arbres, il estime que cela arrive trop souvent. Dans l'exemple de la Cité de la musique, le projet envisage l'abattage de 40% des arbres du périmètre. Il mentionne que les promoteurs préfèrent tout abattre, alors qu'un arbre prend environ une vingtaine d'années avant de devenir un adulte et d'exercer un effet sur le carbone. Il pense que ce sont les bâtiments qui devraient être adaptés aux arbres plutôt que de supprimer ces derniers. Il rappelle que les arbres sont nécessaires pour la qualité de l'air, pour l'ombre et que les spécialistes de l'Hepia recommandent une augmentation de 25% du nombre d'arbres en ville de Genève. Enfin, il précise que les pétitionnaires ne sont pas opposé.e.s aux constructions.

Un commissaire (UDC) dit que les pétitionnaires parlent de développement démesuré mais ne s'opposent pas à la construction de bâtiments, ce qui semble contradictoire. Il leur demande également leur avis sur le plan directeur cantonal.

M^{me} Demolis explique que les pétitionnaires sont en faveur d'un développement raisonnable.

Le même commissaire (UDC) demande ce que cela signifie.

M. Hertzschuch répond que les pétitionnaires ne sont pas contre le développement, mais souhaitent que les espaces verts soient respectés. Il observe que les projets de développement entraînent systématiquement la plantation d'arbres chétifs venant remplacer des arbres anciens. Il remarque que les promoteurs, les urbanistes et les architectes ne font pas d'effort, comme l'illustre l'exemple de la Cité de la musique.

De plus, il observe que les statistiques d'abattage montent en flèche depuis des années. Il déclare encore que la pétition a recueilli plus de 4000 signatures et il mentionne que les gens sont fatigués de la situation.

Un commissaire (S) fait part de sa surprise de ne pas voir l'aéroport mentionné dans la pétition et demande si c'est un choix stratégique. Il mentionne ensuite la votation du 10 février sur le mitage du territoire et se demande si cette votation ne répond pas en partie aux demandes de la pétition. Il demande encore ce qui pourrait être utile, en plus du parti écologiste.

M. Hertzschuch répond que l'aéroport est effectivement un gros problème que l'on ne cesse de remettre au lendemain. S'il est lui-même dérangé par la pollution générée par ce dernier, d'autres associations et personnes travaillent déjà sur la thématique de l'aéroport. Concernant la prochaine votation, il préfère ne pas se prononcer. Il pense cependant que des mécanismes manquent au niveau du canton. De plus, il ne comprend pas pourquoi le parti des Verts n'est pas plus actif et il explique que c'est la raison pour laquelle les associations préfèrent rester apolitiques afin de pouvoir travailler avec tous les partis. Il signale encore que Sauvegarde Genève représente bien plus les citoyen.ne.s que les partis politiques, et il remarque que les associations sont frustrées par le manque d'écoute du monde politique.

Un commissaire (S) pense qu'il est possible de créer des logements tout en préservant la verdure. Il se demande ce qu'il faut penser des espaces verts privés.

M^{me} Demolis répond que les toitures et les murs végétalisés sont une piste intéressante qui est encore trop peu suivie. Elle ajoute que peu lui importent les jardins qui sont privés puisque ces derniers apportent de la verdure et des chants d'oiseaux. Elle pense qu'il faudrait aider ceux qui font des efforts en termes de biodiversité dans leur jardin.

Un commissaire (PLR) demande s'il est bien juste qu'un arbre centenaire est remplacé par plusieurs jeunes arbres lorsqu'il est abattu. Il rappelle

l'existence d'outils permettant aux citoyen.ne.s de s'exprimer en cas d'abattage et il se demande ce que cette pétition propose de supplémentaire.

M. Hertzschuch confirme cela, mais il répète que la visibilité à l'égard des abattages n'est pas bonne. Il rappelle que les mesures compensatoires ne sont pas effectuées dans le même périmètre. Il ajoute que des règles existent, mais que les dérogations sont très nombreuses, ce qui ne permet pas de savoir exactement ce qui se passe. Il estime à cet égard que ce flou est voulu et permet de laisser plus de libertés aux promoteurs.

M^{me} Demolis ajoute que la pétition, finalement, propose de réfléchir en amont.

14 janvier 2019 : audition de M. Willy Cretegy et de M. Eric Vuillemin, membres de la Fondation Prospérité maîtrisée

M. Cretegy déclare que la fondation va dans le sens de cette pétition. Il explique alors qu'un certain nombre de personnes à Genève, et notamment un grand nombre de jeunes, sont très préoccupées à propos du climat et des espaces verts. Il mentionne que cette pétition donne l'impression que toutes les préoccupations portant sur l'environnement y ont été intégrées, mais il remarque qu'elle permet surtout de se rendre compte de l'existence et de l'ampleur ces inquiétudes. Il pense que ces phénomènes sont inhérents à une économie et à une densification en constante croissance. Il ajoute qu'il est nécessaire aujourd'hui de réfléchir au développement et à ces croissances qui ne répondent plus véritablement aux besoins de la population.

M. Vuillemin ajoute que la fondation soutient des approches basées sur le dialogue avec les autorités.

Un commissaire (PLR) dit que, même si certains arguments sont évidents, il a l'impression que cette pétition est un peu fourre-tout. Il évoque alors la troisième invite qui propose « de renoncer à abattre des arbres en bonne santé », et il mentionne qu'il est tout de même nécessaire de parfois abattre des arbres en bonne santé, ce d'autant plus qu'ils sont remplacés. De plus, concernant la deuxième invite, il a l'impression que, si tous les projets étaient soumis à l'aval des citoyen.ne.s concerné.e.s, il n'y aurait plus aucun développement possible.

M. Cretegy déclare avoir été en faveur de l'abattage des arbres de la plaine de Plainpalais. Il répète que les pétitionnaires ont évoqué l'ensemble de leurs préoccupations dans la pétition et il signale que la fondation soutient une partie seulement des arguments, certaines propositions ne pouvant guère être appliquées à la lettre.

Quant à la deuxième invite, M. Vuillemin explique que certaines communes ont adopté cette démarche en donnant des informations aux citoyen.ne.s. Il remarque que le dialogue avec des personnes directement concernées permet de dégager des solutions plus judicieuses. Il ne pense pas que l'aval des citoyen.ne.s mette forcément en danger nombre de projets.

M. Cretegy ajoute que de plus en plus de personnes s'opposent à des projets de densification ou d'agrandissement, comme l'aéroport, et il remarque que ces réactions posent la question des limites. Il pense en l'occurrence qu'il est nécessaire de tenir compte de ces limites et des ressources existantes. Il ajoute qu'il est nécessaire de stopper le mitage du territoire, mais il remarque qu'il n'est pas non plus possible de tout reporter sur la ville. Il répète qu'il est nécessaire d'être conscient des limites et des développements effrénés qui font perdre de la zone agricole autant que de la qualité de vie. Il ajoute qu'il ne s'agit pas là d'une politique visant à répondre à la demande, mais d'une politique qui crée l'offre. Il estime en outre être heureux de constater que de nombreux.se.s jeunes s'expriment sur le sujet.

Un commissaire (UDC) aimerait savoir à quels développements de l'aéroport M. Cretegy fait allusion. Il demande ensuite si ce n'est pas l'ensemble du plan directeur cantonal qu'il faudrait soumettre au peuple. Enfin, il s'interroge sur le fait que la venue de nouvelles entreprises ou la question plus large de l'immigration aient un impact direct sur le déclassement de terrains pour créer du logement.

M. Cretegy rappelle qu'il est prévu d'augmenter le nombre de passagers, ce qui entraînera une croissance des nuisances et une baisse de la qualité de vie des riverain.e.s. Il pense que c'est à cet égard que des habitant.e.s se font entendre aujourd'hui, habitant.e.s qui évoquent les nuisances sonores et la qualité de l'air. Concernant le plan directeur cantonal, ce dernier a été soumis aux communes qui l'ont préavisé et il insiste sur le fait que la communication avec les citoyen.ne.s est nécessaire. Il déclare encore qu'il y a un problème évident avec l'utilisation des sols qui sont une ressource importante. Il rappelle que les terres agricoles sont en train de diminuer à Genève.

Par rapport à la venue de nouvelles entreprises et à l'immigration, M. Vuillemin répond que la fondation songe plutôt aux entreprises qui drainent des employés venant de l'étranger avec armes et bagages et qui ont besoin de se loger, alors qu'il serait possible de soutenir les PME locales qui emploient de la main-d'œuvre locale.

M. Cretegy ajoute qu'il serait nécessaire de réaxer l'économie sur les besoins locaux et non sur l'exportation. Il observe que certaines régions se dépeuplent alors que d'autres, comme à Genève, se densifient en entraînant

une diminution de la qualité de vie. Il rappelle alors que certaines personnes de régions lointaines viennent travailler à Genève et reprennent l'avion le vendredi pour rentrer chez elles.

Une commissaire (S) se demande ce qu'il faut comprendre par « consultation et aval de la population ». Elle évoque une consultation menée dans sa commune, laquelle avait permis de donner de nombreuses informations à la population. Cependant, les citoyens ne pouvaient faire part de leurs observations uniquement.

M. Vuillemin précise que la mise en place de ces consultations est parfois un problème et que la fondation pourrait intervenir.

Une commissaire (MCG) déclare avoir entendu à la radio que le nombre de vols sur Cointrin était en diminution, puisque les avions étaient plus remplis et plus gros. De plus, elle affirme que le carburant utilisé par les avions est plus propre que dans d'autres domaines du transport et elle évoque les horaires réduits de l'aéroport de Genève.

M. Vuillemin et M. Cretegnny répondent que les avions deviennent de plus en plus gros pour des raisons économiques. Cela étant, ils remarquent qu'il est difficile d'obtenir les tendances dans ce domaine. De plus, ils signalent que la fréquence des avions est de plus en plus élevée, et que les nuisances ont augmenté pour les riverains, notamment tôt le matin et tard le soir. Ils ajoutent que la seule augmentation de la contenance des avions ne permettra pas de parvenir à 25 millions de passagers par année. Un plan pollution sur le canton existe et il est possible de s'y référer. Concernant les horaires, les avions volent parfois avec des dérogations et il existe une aviation de fret.

Un commissaire (EAG) signale que certains agriculteurs bétonnent pour faire du hors-sol et il demande quelles sont les tendances à l'égard de cette pratique.

M. Cretegnny répond que cette tendance est une réalité dans les domaines qui ne sont pas la viticulture. Il ajoute ne pas être favorable à ces cultures spéciales. Cela étant, il déclare qu'il faut faire des choix et il mentionne qu'il est nécessaire de protéger certains produits de la concurrence. Il ajoute que celui qui veut faire des tomates à Genève, par exemple, doit faire du hors-sol à moins que des mesures ne soient prises par les autorités pour empêcher les effets de distorsion avec les produits venant de l'étranger.

Discussion et vote

Un commissaire (PLR) déclare être étonné par ce débat qui a porté plus sur l'aéroport ou l'agriculture que sur la pétition. Il ajoute que les personnes

qui ont été entendues ne sont même pas les auteurs de cette pétition, et il propose son dépôt.

Un autre commissaire (PLR) soutient cette décision. En effet, il est nécessaire de distinguer le fond et les idées qui y sont mentionnées. Il remarque que le réchauffement climatique est une réalité et il indique que certaines thématiques comme la biodiversité, la densification ou les toitures végétalisées sont tous des sujets d'importance. Il répète toutefois que cette pétition est un fourre-tout et il craint que la soutenir n'entraîne des effets inverses.

Une commissaire (PDC) déclare que cette pétition est intéressante puisqu'elle évoque des préoccupations partagées dans de nombreuses couches de la population. Mais elle mentionne que les personnes entendues semblent considérer que cette pétition est difficilement applicable. De plus, mettre la construction de logements pour des familles en balance avec l'abattage d'arbres est un principe qui la dérange. Elle ajoute que, si l'on arrête de couper des arbres, les gens continueront à aller habiter ailleurs, un principe bien peu écologique. Elle préconise donc le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Un commissaire (PDC) déclare qu'il ne suivra pas sa collègue et préconise plutôt un renvoi au Conseil d'Etat. Il pense que cette pétition offre un cocktail de propositions et d'analyses qu'il partage en large partie, ce d'autant plus que la dimension économique est prise en compte. Il signale encore que cette pétition, comme toutes les pétitions, comporte des éléments plus ou moins importants, mais il mentionne qu'elle constitue surtout une occasion pour lancer un signal. Il ajoute que cette pétition ne comporte pas d'éléments fondamentalement antiéconomiques.

Un commissaire (UDC) ne partage pas l'avis du premier commissaire PLR puisque ces personnes ont demandé à être entendues. Il ajoute que cette pétition n'exprime qu'une petite partie des problèmes et il signale que son parti va dans le même sens pour, toutefois, des raisons autres. Il remarque que les personnes entendues n'étaient en effet pas forcément conscientes de certaines réalités, puisque si Genève fait venir des entreprises c'est également pour multiplier le nombre de places d'apprentissage. Il déclare alors que son groupe soutiendra cette pétition et proposera son renvoi au Conseil d'Etat, même si certains arguments sont discutables comme la proposition concernant l'abattage des arbres.

Une commissaire (Ve) déclare que son groupe soutient cette pétition et propose son renvoi au Conseil d'Etat. Elle observe que certaines invites sont ambitieuses, comme celle proposant de soumettre les projets à l'aval des

citoyens. Elle pense par ailleurs qu'il n'y a pas que les jeunes qui s'inquiètent des problématiques climatiques, et elle remarque que multiplier les plantations d'arbres devrait être un principe généralisé. Elle rappelle à cet égard que ce sont les personnes âgées qui souffrent le plus de la chaleur et elle précise que les arbres permettent justement de diminuer les îlots de chaleur.

Un commissaire (EAG) pense que toutes les pétitions ont des défauts. Il précise qu'il n'y aurait pas une seule pétition renvoyée au Conseil d'Etat si elles devaient être parfaites. Il ajoute que cette pétition s'oppose à la densification et soutient la défense des espaces verts, et une limitation de la croissance, soit des objectifs soutenus par son parti. Il ajoute qu'il n'est pas question d'un texte contraignant, et il signale que son parti votera son renvoi au Conseil d'Etat.

Une commissaire (S) dit que son parti partage cette opinion. Elle signale encore que cette pétition demande des mesures dans le respect des normes minimales fixées par la Confédération ainsi qu'une meilleure information des citoyen.ne.s qui va plus loin que la communication menée généralement. Elle pense encore qu'il est question de responsabilité vis-à-vis des générations futures.

Une commissaire (MCG) observe que la pétition demande des mesures avec des effets immédiats, ce qui l'effraie quelque peu. Elle rappelle qu'il existe déjà des lois restrictives tant sur l'aménagement du territoire, comme la LAT, que sur la protection de l'air. Elle rappelle en outre que la population ne se prive pas de faire valoir ses oppositions à de nombreux projets, ce qui entraîne des lenteurs ruineuses. Elle se demande par ailleurs quels sont les critères permettant de déterminer si un arbre est en bonne santé. Elle craint en définitive que les mesures proposées bloquent les développements immobiliers. Quant au climat, elle rappelle qu'il est devenu nécessaire de planter de nouvelles essences d'arbres qui résistent mieux à la chaleur. Elle doute par ailleurs qu'il soit possible de mettre de l'herbe sur tous les toits. Elle termine en déclarant que cette pétition comporte des éléments positifs et négatifs mais également de nombreuses contraintes, et elle remarque qu'elle la refusera.

Le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat est accepté avec 8 pour (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 UDC, 1 PDC) et 6 contre (1 PDC, 4 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (1 MCG).

La majorité de la commission vous recommande donc de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition (2052-A)

Demande de moratoire pour la préservation des espaces végétalisés, contre le bétonnage, l'artificialisation des sols et une densification débridée ainsi que l'abattage d'arbres en bonne santé

Mesdames et
Messieurs les députés,

Mesures urgentes pour le climat à Genève : anticipons les prochaines vagues de chaleur

Rendons notre République et notre canton de Genève plus verts – Créons plus d'espaces végétalisés

Plus d'arbres, plus de parcs, plus de façades et toits végétalisés – Plus de zones de fraîcheur

Pour une République et un canton vraiment verts – Changeons Genève

Nous demandons :

- de préserver avec effet immédiat tous les espaces végétalisés, en attendant qu'une stratégie sur la biodiversité et l'artificialisation des sols soit adoptée au niveau cantonal dans le respect des normes minimales de santé imposées par la Confédération et les normes de l'OMS ;
- de soumettre toute décision visant à la densification, à l'aménagement du territoire et à la construction de nouveaux immeubles à l'aval des citoyens concernés en les informant préalablement des conséquences de ces décisions sur l'environnement, la santé publique, le changement climatique, la qualité de vie et les normes de pollution ;
- de favoriser activement la plantation de nouveaux arbres, de renoncer à l'abattage d'arbres en bonne santé et de multiplier le développement d'espaces végétalisés en remplacement des places minéralisées en attendant qu'une nouvelle stratégie sur la biodiversité et l'artificialisation des sols détermine ces enjeux ;
- de promouvoir dans toute nouvelle construction des toits et des façades pleinement végétalisés et de rendre obligatoire l'aménagement d'espaces verts dans tout nouveau quartier.

N.B. 4 signatures

Sauvegarde Genève

p.a. M. Jean Hertzschuch

président

Chemin Dr-Adolphe-Pasteur 30

1209 Genève

Date de dépôt : 5 mars 2019

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Alexis Barbey

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition P 2052 est présentée par l'association Sauvegarde Genève dont l'action est orientée vers la préservation des zones végétalisées. Elle demande :

- de préserver les espaces végétalisés ;
- de soumettre à l'approbation de la population tout abattage d'arbre, après l'avoir dûment informée sur les conséquences en matière d'environnement, de santé publique, de changement climatique, de qualité de vie et de pollution ;
- de multiplier les espaces végétalisés ;
- de promouvoir les toits et les façades végétalisés.

La minorité de la commission comprend bien les préoccupations des pétitionnaires et peut souscrire à l'une ou l'autre de leurs demandes. Toutefois, en examinant la totalité de la pétition, de nombreuses carences sont apparues comme :

- la pénurie de logements qui amène l'Etat à avoir une vue « macro » pour satisfaire l'ensemble des besoins de l'ensemble de la population ;
- la construction de bâtiments autour des arbres qui réduirait drastiquement le nombre de logements qui pourraient être construits ;
- la mise en balance de logements pour les familles et l'abattage d'arbres (compensé) qui est déséquilibré ;
- l'existence avérée de consultations avant toute construction et donc avant tout abattage d'arbre qui donne déjà droit à des oppositions ;
- une information sur tous les sujets demandés qui paraît surfaite (par exemple, comment calculerait-on l'impact de l'abattage d'un arbre sur le changement climatique ?) ;

- les techniques de végétalisation des façades qui sont encore loin d'être au point ;
- la végétalisation des toits qui s'oppose à l'implantation de photovoltaïque.

Forte de toutes ces constatations, la minorité de la commission considère que cette pétition est peu réaliste et pas souhaitable. Elle vous invite donc à la déposer sur le bureau du Grand Conseil.